

2022, une année électorale.



Tous les habitants de la commune sont invités à venir accomplir leur devoir civique.

Les 10 et 24 avril prochains auront lieu les élections présidentielles. A Labarthe-Inard, comme à l'accoutumée, il n'y aura qu'un unique bureau de vote. Il sera ouvert de 8h00 à 19h00, dans la salle du conseil, à la mairie. Au mois de juin, les 12 et 19, suivront les élections législatives, toujours dans les mêmes conditions d'organisation. Les directives sanitaires préfectorales liées à ces scrutins seront affichées à l'entrée du bureau de vote. Vous serez informés de tout changement si l'évolution de la situation sanitaire en impose.

Dynamisme de la commune et projet d'un lieu de rencontre et de partage intergénérationnel.

Dans le but de recréer un lieu de convivialité et d'échanges au centre du village, nous avons inscrit dans notre programme électoral la création d'un café associatif.

Un marché mensuel a été créé et a rencontré immédiatement un grand succès de fréquentation par les Inardais, mais aussi par les habitants des villages alentours. Ce marché devenu un lieu de rencontre et d'échange, nous conforte dans l'idée qu'un café de village répondrait à cette attente au quotidien. Il permettrait également l'organisation de manifestations de type : concert, exposition, jeux, veillée, conteur etc...

Ayant découvert le programme 1000 cafés, sous l'égide du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et porté par l'association SOS, nous avons pensé que cette opération pouvait être plus judicieuse qu'un café associatif, en limitant, sur le plan économique, le risque pour la municipalité qui se cantonnerait à la mise à disposition d'un bâtiment communal.

Concernant nos possibilités de locaux, le bâtiment des anciens ateliers municipaux et foyers des associations, (à noter l'architecture remarquable d'ancienne ferme commingeoise) placé au centre du village, et à proximité du parc Dauban, des salles des fêtes et sportives serait le plus adapté.

Une pré étude a déjà été réalisée par le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du département) et bien entendu des travaux de réhabilitation de ce bâtiment seraient à réaliser afin de l'adapter à l'activité. Afin de recueillir votre avis et vos attentes sur ce projet, nous vous remercions de remplir le questionnaire ci-joint.

Nous comptons sur vos réponses nombreuses, attendues par « 1000 cafés », afin de valider l'opportunité du projet.

Environnement.

Le printemps est là !

Tronçonneuses, taille-haies, sécateurs vont reprendre du service, histoire d'offrir de temps à autre une jolie coupe aux arbustes, buissons, haies, etc...

Si c'est possible, accordez un peu de temps à la nature en faisant une pause. C'est en effet la période où de nombreux passereaux commencent à faire leur nid dans les haies et les arbustes et ils apprécient assez peu le dérangement.

Jusqu'à quand ? Au moins jusqu'au 30 juillet.

Si ce n'est pas possible, sachez que la déchetterie du village, désormais réservée aux seuls Inardais, est à nouveau prête à accueillir vos coupes d'herbe et de branchage. La clé est à retirer à la mairie. Sur un registre de prêt seront enregistrés le nom et le prénom de la personne à qui elle a été confiée, ses coordonnées ainsi que la date et l'heure.

Un règlement lui sera aussi remis précisant les dispositions à respecter : exclusivement des déchets verts, zones de dépôt, etc... et les mesures prises dans le cas où les dispositions ne seraient pas respectées.

Quant aux horaires de bricolage et de jardinage - tonte des pelouses et entretien des espaces verts - ils restent inchangés :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

(Article 5 de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1995).

